

Fin de règne à Saint-

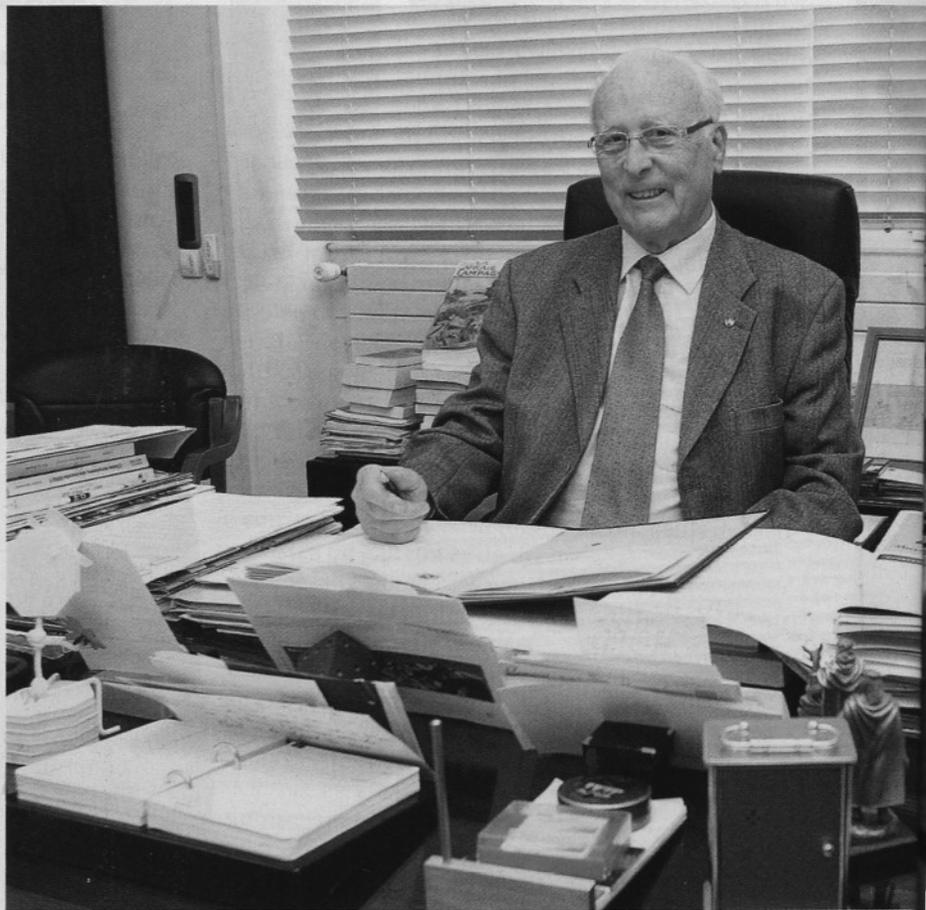
Indépendant et provocateur, mais en phase avec ses électeurs, Jean-Louis Beaumont a longtemps tenu sa ville d'une main de fer. Avec une méthode qui ne fait plus l'unanimité

Quand ses étudiants ont proposé son nom, en 1976, pour diriger une liste aux municipales, le professeur de médecine Jean-Louis Beaumont, 50 ans, ignorait encore tout de la vie politique. Ancien président de l'université du Val-de-Marne, spécialiste des anti-coagulants, il « avait assez à faire avec ses malades ». De cet univers, il ne gardait qu'un souvenir horrifié : celui de la contestation de Mai 1968, ses AG turbulentes au Quartier latin et ses manœuvres d'appareil : « Les votes avaient lieu à 2 heures du matin, quand presque tout le monde était parti se coucher. »

Le mandarin à la stature imposante et au visage juvénile hésite. « Avec sa carte de visite, il était le candidat idéal pour mener une liste rassemblant une majorité de non-inscrits », raconte Bernard Vincens, ex-premier adjoint, qui coordonne alors l'action de 19 associations de riverains, fermement opposés à la construction de barres HLM devant leurs pavillons. Finalement, Beaumont accepte de devenir le porte-étendard de cette fronde antibéton. Il descend dans l'arène publique en autodidacte. Trente ans plus tard, il est toujours aux commandes, dirigeant la commune selon une méthode à nulle autre pareille.

A peine en poste, il ferraille contre l'élargissement de 40 kilomètres d'avenues, met un terme aux travaux de construction de centres commerciaux, bloque les projets de voie express sur les bords de Marne. Avec son équipe, il conçoit un plan d'occupation des sols très restrictif pour empêcher une densification de l'urbanisme. Il adopte alors une posture qui va lui assurer sa popularité : celle de protecteur de la qualité de vie des Saint-Mauriens, par-delà les clivages politiques. Et rode son discours.

« Dans l'immense région parisienne tor-



Jean-Louis Beaumont dans son bureau de l'hôtel de ville...

turée d'urbanisme, Saint-Maur est un îlot de paix », écrit-il dans son premier édit de maire. Trente ans plus tard, les mots et la rhétorique sont les mêmes. « Saint-Maur est encore un îlot de paix, écrivait-il en décembre 2005. Mais attention, cette qualité de vie est le résultat d'un travail et d'une résistance quotidiens. »

Champion toutes catégories du non

Résistance, le mot est lâché. Jean-Louis Beaumont en a fait son credo. Lui qui admire en de Gaulle « l'homme qui a dit non » va lutter, trente ans durant, contre toutes les menaces d'ingérence dans la vie de la commune. Pour ne pas être à la merci des groupes industriels, cet élu de droite municipalise les services locaux à tour de bras. A Saint-Maur, les employés curent les regards d'égouts, ramassent les ordures ménagères et les encombrants. Ce sont eux qui surveillent les parkings, gèrent la cuisine des écoles. Ils pompent

l'eau de la Marne et la distribuent aux habitants après l'avoir traitée. Beaumont se retrouve ainsi à la tête d'un bataillon de 2 000 agents municipaux.

Féroce et indépendant, le premier édile ne s'enrégimente pas dans un parti politique. Il a horreur des organisations qui lui échappent. « Propulsé directement à un poste de n° 1, en 1977, Beaumont ne sait pas être un n° 2 », commente Bernard Vincens, son collaborateur pendant deux décennies.

Jamais encarté, il a toutefois fait partie du groupe UDF à l'Assemblée nationale, comme « apparenté », entre 1993 et 1997. Mais la discipline parlementaire n'est pas sa tasse de thé. Ses positions nationalistes, sa nostalgie d'une France « éternelle » et ses déclarations anti-avortement le transforment en paria dans l'Hémicycle. Alors, il crée son propre mouvement. Des villages dans la ville, porté sur les fonts baptismaux lors des élections de 1977, érigé en parti politique

Maur-des-Fossés



... et avec une partie de son équipe, lors de la fête de jumelage de Saint-Maur avec Pforzheim (Allemagne), le 4 juin 2006.

en 1993. Avec ses propres investitures.

Méfiant, il n'est pas homme à travailler main dans la main avec d'autres collectivités. Point de partenariat ni d'échanges. Il pratique la politique de la chaise vide. « Les élus de Saint-Maur ne sont jamais venus à nos réunions de travail », constate Jean-Luc Laurent, vice-président (chevènementiste) de la région Ile-de-France, chargé du logement. Saint-Maur s'enferme dans une opposition de principe. « La ville a voté une délibération contre le schéma départemental d'aménagement, avant même que le texte soit élaboré ! » se souvient Christian Favier, président (PC) du département. Elle a aussi rejeté le schéma départemental du tourisme et celui de la voirie. Plus cocasse : la municipalité organise des animations sur les bords de Marne – une manifestation baptisée les Dimanches verts – le jour où la plupart des communes du département célèbrent la Marne et la Seine, dans le cadre du festival départemental

“Dès les premières mandatures, plusieurs adjoints ont quitté l'équipe municipale”

de l'Oh, auquel Saint-Maur refuse de s'associer.

A l'intérieur de sa majorité, aussi, les clashes sont légion. Champion toutes catégories du non, Beaumont ne supporte pas qu'on lui porte la contradiction. Beau paradoxe ! Les récalcitrants sont priés de plier bagage. « Dès les premières mandatures, plusieurs adjoints ont quitté l'équipe municipale », se souvient Yves Brisciano, candidat (PS) aux dernières cantonales, arrivé dans la ville en 1976.

Beaumont a besoin de collaborateurs fidèles autour de lui. Car il délègue beaucoup, n'assiste jamais aux commissions,

se mêle peu des dossiers. Pour remercier les plus méritants, il distribue à discrétion des primes ou des avantages en nature, contournant souvent la loi. Ce qui lui a valu quelques déboires avec la justice (*lire l'article page X*).

Il s'entoure aussi d'un cabinet pléthorique. Parmi lesquels les « inspecteurs villages » (*lire page IV*), qui quadrillent le territoire à bord de leur Twingo, tractent pour le maire et distribuent la bonne parole dans les boîtes aux lettres.

Mais la machine finit par s'enrayer. A l'approche des municipales de 2001, l'édile, usé par le pouvoir, rattrapé par les scandales, ne fait plus l'unanimité. Sa décision d'instaurer une prime à la première naissance réservée aux personnes inscrites sur les listes électorales – en bref, aux Français – stigmatise un peu plus encore la ville. On dénonce ses accointances, supposées, avec le Front national et l'Opus Dei. On remarque que Bruno Gollnisch, actuel bras droit de ●●●

●●● Jean-Marie Le Pen, fut dans les années 1970 l'un de ses assistants à l'Assemblée nationale.

En juin 1999, sa majorité le supplie de passer la main dans une lettre collective : « La population (même les plus de 50 ans) [nous] demande chaque jour votre retrait. » Il refuse et s'accroche. Le camp beaumontiste explose : la moitié des signataires quittent Des villages dans la ville. Aux municipales de 2001, dans une élection marquée par une abstention massive et une triangulaire à droite, Beaumont n'est réélu que d'une courte tête, avec 29 % des suffrages exprimés. Il devance de quelques centaines de voix la liste d'Henri Plagnol et celle de Bernard Vincens. Dès lors, l'opposition va l'affubler du titre de « maire le plus mal élu de France ».

Les derniers affidés « ont tous un fil à la patte »

Plus isolé que jamais, le monarque passe désormais ses journées cloîtré dans son bureau. Il arrive à 8 h 30, repart à 17 heures. Il reçoit peu, se déplace rarement, ne répond plus à l'opposition, sinon par voie d'avocats. Procéder, il va jusqu'à poursuivre le Parti communiste, qui a collé des affiches sur les murs d'un chantier, au lieu d'utiliser les espaces réservés à cet effet. Montant des sommes réclamées : 280 euros. Pour les affaires courantes, il s'appuie sur son premier adjoint et homme de confiance, Jean-Bernard Thonus.

Beaumont ne compte plus guère qu'un dernier carré d'affidés. « Leur attachement ne repose pas sur la base d'une adhésion à un projet ou à un leader, raille le conseiller général Jacques Leroy (UMP). Mais ils ont un fil à la patte. » Presque tous les adjoints ont des membres de leur

famille dans le staff de la mairie. Certains ont jusqu'à cinq proches employés par la municipalité. « On ne mord pas la main qui vous nourrit », lâche, goguenard, Bernard Vincens.

C'est la fin de règne. Les dépenses flambe. La dette explose – elle double entre 2001 et 2006. Les frais de personnel et de communication, aussi. Pour ses vœux de bonne année, le maire fait distribuer une grande carte postale représentant un cygne, avec, au verso, cette dédicace énigmatique : « Je ne suis ni une fleur ni une ballerine, je suis un cygne, né à Saint-Maur, et j'y suis bien. »

Pour relancer la mécanique, le maire part en guerre contre les menaces, plus ou moins fondées, pesant sur la quiétude des Saint-Mauriens. « Beaumont fait toujours la même chose : il agite des chiffons rouges, puis se présente comme le seul capable de protéger les habitants », commente Claude Karr, responsable de la section PS de la ville.

Il bataille contre le passage du bus TransVal-de-Marne (le TVM) dans la ville. Et retarde de quatre ans le chantier. Parallèlement, il lutte contre les prétendues nuisances d'Orly (*lire page XII*) et fustige la loi SRU – « une épée de Damoclès » – qui impose 20 % de logement social dans la ville. Le premier édile multiplie les arrêtés, les pétitions et les délibérations appelant à l'abrogation de ce texte. Il se drape dans les habits du sauveur. « Je suis comme le berger qui ne veut pas que ses brebis aillent au trou. »

Mais la méthode a atteint ses limites. Excédé par le jusqu'au-boutisme du maire, l'Etat vient de choisir de passer en force (*lire page IX*) et de se substituer au maire pour la construction de logements. Pour une fois, c'est à lui qu'on a dit non. ● M. W.

Jean-Ber

Beaumont voudrait que son premier adjoint lui succède. Ce n'est pas gagné

Mardi 30 mai, 21 h 30. Dans la salle des fêtes monumentale de la mairie, ornée d'imitations de fresques médiévales, Jean-Bernard Thonus préside une réunion de quartier. Point de Jean-Louis Beaumont sur l'estrade. Désormais, c'est le premier adjoint qui est aux manettes. Debout devant ses collègues, micro à la main, il fait face à 80 riverains. « Nous ferons barrage si les promoteurs du TVM [le TransVal-de-Marne] veulent passer en force et nous imposer ce bus dans le vieux Saint-Maur. On fera une bataille juridique de tranchées. Dans ce combat, on aura besoin du soutien de la population pour préserver la tranquillité de Saint-Maur-des-Fossés. » Une rhétorique digne de son aîné.

L'héritier se prépare donc à prendre le relais. Seul hic : les électeurs le boudent

Celui que Jean-Louis Beaumont désigne comme son successeur est de la famille des bons élèves. Diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris (ESCP), de l'université d'Oxford, ancien élève du lycée Louis-le-Grand, Jean-Bernard Thonus fait ses premiers pas dans la vie active au Royaume-Uni, où il commercialise des produits vétérinaires pour le compte du géant pharmaceutique Pfizer, avant de s'initier à l'art politique au côté de Jean-Louis Beaumont.

C'est dans le Finistère, là où son grand-père possède une maison mitoyenne avec celle du maire, que les deux hommes font connaissance. En 1993, Beaumont embauche dans son cabinet ce jeune homme sérieux, visage rondouillard et raie au milieu. Trois ans plus tard, le voici directeur du cabinet. L'ascension s'accélère quand Bernard Vincens, premier adjoint historique de Beaumont, tombe en disgrâce. A partir de 2001, Thonus devient l'homme fort de la mairie. « C'est vraiment mon bras droit, il connaît tout,

« Moi, inspecteur village »

Le cabinet du maire compte une trentaine de collaborateurs, parmi lesquels une poignée d'"inspecteurs village". Notre mission consiste à distribuer des tracts politiques en faveur du maire. Nous en imprimons parfois 40 000 pour couvrir toute la ville.

On met sous pli, on fait même du porte-à-porte en période électorale. La mairie nous paie des costumes pour "bien présenter". Elle met à notre disposition un téléphone portable, un appareil photo, une Twingo. On va également sur le terrain s'assurer que les

employés font bien leur travail. Il est arrivé qu'on fasse des filatures, pour surveiller un chef de service. Nous rendons compte de nos observations au directeur de cabinet. Quand nous constatons que l'opposition a fait distribuer des tracts, nous passons

derrière, le soir, pour récupérer le plus possible de documents dans les boîtes aux lettres. Un jour, nous avons volé des paquets de tracts de l'opposition. Tout le monde est au courant de ces pratiques à la mairie. Mais personne ne parle, de peur d'être ensuite mis au placard. ●

Jean-Bernard Thonus, le dauphin



Aparté entre Jean-Bernard Thonus et Jean-Louis Beaumont sur le perron de l'hôtel de ville.

çoit deux revenus en même temps. Un cumul qui va faire grand bruit dans le landerneau val-de-mar-nais. Rebelote quatre ans plus tard ! Alors qu'il est chargé de l'urbanisme dans l'équipe municipale, et qu'il préside la Société immobilière d'économie mixte de la ville (Siem), Jean-Bernard Thonus devient gérant du cabinet immobilier Girard, installé à Saint-Maur. « Il est donc au courant avant les autres des préemptions, par exemple », s'insurge en conseil municipal Henri Plagnol. « Je ne mélange pas mon métier et mes fonctions », affirme Thonus, qui reconnaît toutefois que son cabinet est syndiqué d'un immeuble appartenant à la Siem. « Si c'est illégal, le mandat sera rendu », concède l'intéressé.

sait tout, j'ai une totale confiance en lui », reconnaît Beaumont.

Ses adversaires politiques le détestent. Ils raillent sa petite taille, ses efforts pour ressembler au premier édile, se moquent de ses initiatives. Comme celle de demander, en avril 2005, au ministre de l'Éducation nationale d'alors, François Fillon, de veiller à faire apprendre *La Marseillaise* aux enfants des écoles « dans sa version historique », avec le texte et le tempo d'origine.

Malgré les piques, Thonus avance. Il se constitue un réseau auprès de parlementaires, potasse les dossiers clefs de la ville, comme l'urbanisme et la sécurité. Ce père de trois enfants, âgé de 37 ans, gagne en assurance. Le 15 mars dernier, dans le bureau du préfet – surplombant les cités de Créteil – il tient tête au représentant de l'État avec véhémence, et refuse le projet de construction de logements sur la ZAC des Facultés. A son côté, Beaumont, muré dans le silence, le laisse mener la fronde.

L'héritier se prépare donc à prendre le relais. Seul hic : les électeurs le boudent. Aux dernières élections cantonales, le dauphin est largement distancé par le candidat de l'UMP. Il arrive en troisième position, derrière un socialiste.

Son positionnement n'est pas clair. Encarté à l'UDF, conservateur, il milite activement contre l'entrée de la Turquie dans l'Union au sein d'une association d'élus locaux. Mais son affiliation au parti de François Bayrou ne l'empêche pas d'être l'un des dirigeants du mouvement créé par Jean-Louis Beaumont, Des villages dans la ville !

Son attitude fait également scandale. A la veille des élections municipales de 2001, il se fait licencié du cabinet et touche des indemnités de chômage pendant près de douze mois, alors qu'il est devenu premier adjoint. Résultat : il per-

Reste que le mélange des genres est évident. Dans une lettre du 5 octobre 2005, le cabinet Girard – gérant Thonus – écrit ainsi au premier adjoint au maire – Thonus – une lettre indiquant que les copropriétaires d'une des résidences que... Thonus administre comme syndic, place de la Louvière, se plaignent des odeurs émanant de deux restaurants proches. Et de demander à la mairie une enquête auprès des services d'hygiène, où travaille... Mme Thonus. Les affaires se traitent en famille... ● M. W.

Trois questions à Jean-Louis Beaumont

D'après vous, le scénario de 2001, marqué par une triangulaire à droite, peut-il se reproduire ?

► Non, je pense qu'il y aura une liste Plagnol et, en face, une liste Thonus, soutenue par moi-même et par beaucoup de gens. **Participerez-vous à la campagne de Jean-Bernard Thonus ?**

► Si je suis vivant, oui. C'est notre contact avec la population qui nous fera gagner. Pas une étiquette de parti. Les choix de gestion et d'urbanisme seront au cœur de la campagne.

L'opposition vous accuse d'avoir d'ores et déjà lancé la campagne électorale, en transformant

le journal municipal en tract partisan...

► Si mes adversaires ne sont pas contents, c'est sans doute parce que cette méthode marche. Tant que ce sera légal, jusqu'à un an et un jour avant les élections, nous continuerons à le faire. ●

Propos recueillis par M. W.

Jean-Louis Beaumont



Etat civil : né le 1^{er} novembre 1925, à Paris. Marié, trois enfants.

1954 : docteur en médecine.

1969-1971 : doyen de la faculté de médecine de Créteil.

1969-1992 : chef de service en médecine générale à l'hôpital Henri-Mondor de Créteil.

1971-1975 : président de l'université Paris-Val-de-Marne.

1970-1991 : professeur de pathologie interne.

1977 : élu maire de Saint-Maur-des-Fossés.

1978-1981 : député non inscrit du Val-de-Marne.

1993-1997 : député apparenté UDF. **1997 :** battu aux élections législatives par Henri Plagnol.

2001 : réélu à la mairie de Saint-Maur pour un cinquième mandat.

SON PROFIL

Sa principale fierté : « Je suis honnête. »

Son principal impair, à ses yeux : « J'ai cru que des énarques pourraient nous aider sur le terrain. »

Son souvenir politique le plus pénible : « Les trahisons... »

Son meilleur souvenir politique : « Ma première élection à la mairie de Saint-Maur, en 1977. »

S'il n'avait pas fait de politique : « J'étais médecin et chercheur bien avant mon entrée en politique locale, à l'âge de 50 ans. »

Son modèle en politique : « Le général de Gaulle, "l'homme qui a dit non". »

Le lieu qui incarne le mieux Saint-Maur-des-Fossés : « Les villages dans la ville. »

SES COUPS DE CŒUR

Son livre préféré : « Les Evangiles. »

Sa période historique préférée : « La préhistoire, la période la plus naturelle de l'histoire de l'homme. »

Ses films préférés : « *Ne nous fâchons pas*, de Georges Lautner (1966), avec Lino Ventura, Mireille Darc et Jean Lefebvre, et *Le Chat*, de Pierre Granier-Deferre (1971), avec Jean Gabin et Simone Signoret. »

Une chanson : « *La Chanson de Solweig*, dans *Peer Gynt*. »

Ses sportifs préférés : « Jesse Owens, le nageur Jean Taris et Eric Tabarly. »



Marcel Haberstrau.



Henri Plagnol.

Marcel Haberstrau, conseiller municipal (PS) : « C'est le chef de droit divin. Tout ce qui ressemble à de la démocratie le chiffonne. En conseil municipal, il peut être odieux avec l'opposition. Pour le reste, son rêve, c'est de transformer Saint-Maur-des-Fossés en île coupée du monde. Comme ces villes américaines pour gens fortunés entourées de miradors et de barbelés. »

Henri Plagnol, ex-secrétaire d'Etat, conseiller municipal et conseiller général (UMP) : « Ancien professeur de médecine et président d'université, Jean-Louis Beaumont a une stature et une autorité naturelle. Il aime l'organisation. En revanche, il ne supporte pas d'être dans une structure qu'il ne commande pas lui-même. C'est pathologique. »

Denis Constant, adjoint au maire chargé de l'enseignement, de la culture et de la jeunesse : « C'est, d'une part, un homme à qui l'on peut faire confiance et, d'autre part, quelqu'un qui est au service des autres. »

Bernard Vincens, chef de file du mouvement Nos villages, conseiller municipal (UMP) : « Avant, c'était un maire arbitre. Il ne venait pas aux commissions, ne s'occupait pas des dossiers, mais, il demandait à ses adjoints de lui en résumer les grandes lignes. Ensuite, il examinait la fiche cartonnée qu'il portait toujours sur lui, où figurait l'état du budget, et donnait ou non

Sa devise

« Ecouter, réfléchir, chercher, comprendre, avant d'agir. »

Dur, dur d'être opposant...

Le maire utilise toutes les ficelles afin de réduire la marge de manœuvre des contestataires

l'artisan du plan d'occupation des sols restrictif dont s'est dotée la ville en 1984.

Dans sa riposte, le maire les provoque, les caricature, ne leur sert plus la main, pour les pousser à la faute. « Depuis que j'ai battu Beaumont aux législatives de 1997, il me diabolise, raconte que je veux raser les villages », affirme Henri Plagnol. Le premier édile les prive aussi de logistique : pas de bureaux pour l'opposition à l'hôtel de ville, pas de photocopieuse ni de timbres. Et leur coupe le robinet des informations. « On n'obtient jamais la moindre explication, le moindre justificatif de la mairie », se plaint l'ancien secrétaire d'Etat. « On découvre les rapports sur table, déplore le conseiller municipal UMP Sylvain Berrios. Et les ordres du jour du conseil municipal nous sont envoyés cinq jours francs avant la réunion du jeudi. » Soit le minimum légal. Comme ils sont expédiés avec accusé de réception le vendredi, les conseillers municipaux les découvrent le plus souvent le lundi, en passant à La Poste.

Difficile, dans ces conditions, de préparer une intervention. D'autant que, pour interpeller le maire et inscrire une question à l'ordre du jour, les conseillers d'opposition doivent adresser leur demande... un mois et demi à l'avance. Dépité, le conseiller municipal PS Philippe Rosaire résume : « Ici, on est en régime de démocratie limitée. » ●

UPAR...

Aux abords de la Marne, la vie des opposants n'est pas un long fleuve tranquille. Dans une ville qui a massivement voté à droite – à plus de 83 % des voix – au premier tour des municipales en 2001, les partis de gauche assistent en spectateurs à la querelle entre le maire conservateur et ses deux ex-collaborateurs Bernard Vincens et Henri Plagnol.

Avec leurs formations respectives, Nos villages et Réussir la relève, les rivaux n'ont pas la tâche facile : ils essaient de faire vaciller le patriarche, notamment sur sa méthode de gestion, mais sans l'attaquer sur son bilan. Car ils faisaient partie, il y a peu, de l'équipe municipale. Un exercice d'équilibriste. « Sur le fond, je suis d'accord avec Beaumont, en particulier sur le rejet d'une politique dirigiste en matière de logement social, explique Henri Plagnol. Mais ses provocations sont inutiles. C'est pourquoi je veux assurer la relève dans la continuité. »

De son côté, Bernard Vincens se drape dans les habits de gardien du temple. L'ex-premier adjoint de Jean-Louis Beaumont rappelle à l'envi qu'il a été



Denis Constant.



Bernard Vincens.



Guy Deloche.



Henriette Rambaud.

son feu vert. Aujourd'hui, il ne fait plus rien. C'est un maire honoraire, une enseigne sous laquelle gesticule le petit maire du palais, Jean-Bernard Thonus. Chacun a le Raspoutine qu'il peut ! »

Guy Deloche, conseiller municipal (PC) : « Jean-Louis Beaumont se prend pour un monarque absolu. Il est aidé, en cela, par une opposition de droite qui est au-dessous de tout et le laisse agir à sa guise, au détriment des intérêts de la commune. Sur le plan des idées, le maire est clairement un homme d'extrême droite. »

Henriette Rambaud, maire adjointe aux affaires sociales et à la petite enfance : « M. Beaumont est un homme d'une grande rigueur, ce qui, dans ma bouche, est une immense qualité. C'est aussi un maire qui a une vraie vision de l'homme au sein de la société, peut-être du fait qu'il est médecin. C'est un humaniste, pour résumer. »



Philippe Rosaire (PS), l'un des quatre conseillers municipaux de gauche.



Jeu de massacre au conseil municipal

Quand les séances tiennent plus du règlement de comptes et du dialogue de sourds que de l'échange...

Depuis que la droite s'est divisée, les conseils municipaux tournent au mélodrame. On n'y échange plus. On s'y déchire. Dans cet affrontement, le maire utilise tous les registres. Surtout envers ses anciens fidèles, comme Bernard Vincens. « Il y avait un chansonnier qui amusait beaucoup la foule, explique le maire en séance. Il disait : "Laissez pisser le mérinos". Il paraît que ça pisse beaucoup et longtemps, alors pissez... » Henri Plagnol n'y échappe pas : « Vous êtes un jaloux », un « blablateur », « Vous avez l'esprit troublé ». Mêmes mots doux pour Sylvain Berrios (UMP) : « Soyez gentil, mettez une sourdine. » Dans cette ambiance délétère, et parfois cocasse, le débat de fond s'enlise. Pour ne rien arranger, le premier édile refuse régulièrement de répondre aux questions de l'opposition, allant jusqu'à couper les micros ou à recouvrir de sa voix les interventions jugées déplacées. Extraits.

(30 mars 2006)

Plagnol (UMP) : Est-ce qu'on peut en venir aux faits [le refus du maire d'instaurer le tri des ordures] ?

Le maire : Le pauvre, vous êtes vraiment un malheureux !

[...]

Plagnol : On ne peut même pas s'exprimer une minute dans ce conseil !

Le maire : Mais au contraire, parlez... Mais dites des choses vraies.

Plagnol : Mais ce n'est pas à vous d'en juger, monsieur le Maire [...]. Comment pouvez-vous sérieusement dire comme cela au détour d'une phrase que vous seriez le seul à avoir fait le bon choix alors qu'il suffit de se promener dans les rues pour constater le spectacle affligeant des poubelles crevées, notamment la nuit, par les chats ?

Le maire : Ah ! Il en a après les chats. Alors non, ça ne va plus...

Plagnol : Il est grand temps...

Le maire : Les pauvres bêtes !

Plagnol : C'est impossible de...

Le maire : Appuyez sur votre bouton...

Plagnol : Je vous assure, on donne un spectacle affligeant.

[...]

Guy Deloche (PC) : Je regrette, monsieur le Maire, que les vraies questions, les vrais débats, vous refusiez d'y répondre. Je vous pose la question. Vous engagez entre 300 000 et 600 000 euros de frais d'impression. [...] Monsieur le Maire, est-ce que le budget de papier est compris dedans ou non ?

Le maire : Y a-t-il d'autres questions ? Bon, je pense que le conseil municipal comprendra que je ne réponde pas.

[...]

Guy Deloche : Votre politique de ramassage des ordures pollue un certain nombre de quartiers.

Le maire : M. Deloche a beaucoup parlé de pollution. Moi, je trouve que, pour ce qui me concerne, il pollue mon esprit parce qu'il est quand même le représentant...

Guy Deloche : Si ça pouvait être efficace...

Le maire : ... le seul représentant dans notre conseil du Parti communiste, qui a littéralement saccagé les territoires d'innombrables pays. Alors bon, il n'est pas crédible. Il n'est pas crédible.

(15 décembre 2005)

Plagnol : Vous ne voulez pas engager un dialogue avec les partenaires publics [sur la question des HLM]. En multipliant les provocations médiatiques, Saint-Maur devient la ville sur laquelle se concentrent les attentions, avec évidemment le risque de faire payer Saint-Maur. Et c'est exactement ce qui vous pend au nez...

Le maire : La prothèse est prête !

[...]

Plagnol : Je serai bref, monsieur...

Le maire : Espérons, espérons.

[...]

Le maire : Moi, je ne vous écoute plus, monsieur Deloche. Vous pouvez couper les micros, je ne vous écoute plus.

Guy Deloche : Ce n'est pas grave...

Le maire : Oh, ce n'est pas grave, de toute façon, si je ne vous écoute plus et que je coupe les micros, ce que vous dites n'est plus enregistré [NDLR : et ne figure donc pas dans le compte rendu officiel].

[...]

Le maire : Monsieur Vincens, vous allez m'écrire ces propos [interrogations sur les procédures d'attribution des logements de la société d'économie mixte de la ville], je les ferai étudier par le cabinet-conseil de la ville et vous recevrez une réponse en bonne et due forme. Elle ne vous plaira peut-être pas, mais au moins, celle-là, sera bien réfléchie et bien étudiée.

Source : d'après les comptes rendus en extenso des conseils municipaux.

Les HLM de la discorde

A l'origine du bras de fer entre Beaumont et le préfet : la loi SRU

« Pourquoi, dans les médias, parle-t-on plus de Saint-Maur que de Neuilly-sur-Seine, qui ne respecte pas non plus le quota de logements sociaux ? » s'étonne Jean-Louis Beaumont quand on le titille sur la loi SRU. Un texte qui oblige, sous peine d'amende, les villes de taille importante à posséder 20 % de logements sociaux d'ici à 2020. Réponse de Jean-Luc Laurent, vice-président (chevènementiste) de la région Ile-de-France, chargé des logements : « Saint-Maur est l'unique ville à revendiquer la non-application de la loi. »

Saint-Maur fait, en effet, de la résistance. Sur les cinq communes du Val-de-Marne sous la barre des 20 % de logement social, elle est la seule à n'avoir pas engagé de concertation avec l'Etat pour rattraper, même partiellement, son retard. Avec 5,4 % de logement social en 2001, la ville aurait dû construire une première fourmée de 743 logements trois ans plus tard. Or seuls 157 ont vu le jour pendant cette période. Du coup, la ville s'est vu imposer une pénalité majorée de 78 % à la fin de 2005. Son montant s'élève à 1,3 million d'euros par an. Soit près de 17 euros par habitant.

« Nous manquons de parcelles pour édifier des logements bien intégrés à l'urbanisme saint-maurien, justifie Jean-Bernard Thonus. Pour respecter la loi SRU, il faudrait construire 5 000 logements. Autrement dit, des tours et des barres sur les derniers espaces libres. Nous y sommes opposés. » Un argumentaire que balaie le vice-président de la région. « Les 157 logements sociaux construits en trois ans représentent 6 % du total des constructions effectuées à Saint-Maur sur la même période. Il reste donc du foncier. Mais la mairie le réserve



Au cœur des tensions entre la municipalité et l'Etat : les 6,6 hectares de la ZAC des Facultés, pour lesquels la mairie a pris un arrêté empêchant la construction de HLM.

au locatif privé ou à l'accession à la propriété. »

Dans ce débat, la ZAC des Facultés, dans le quartier de la Varenne, concentre toutes les attentions. Avec ses 6,6 hectares, c'est la plus grande réserve foncière de la ville. Les deux tiers appartiennent à l'Etat. Le reste à la municipalité, qui vient de déboursier la bagatelle de 13 millions d'euros pour racheter les anciens entrepôts de Franprix.

Le département s'engouffre dans la brèche

Le 15 mars dernier, le préfet du Val-de-Marne, Bernard Tomasini, propose aux édiles saint-mauriens d'y aménager un espace mêlant équipements, jardins publics et des habitations. « C'est une nécessité. La ville ne produit plus assez de logements pour accueillir sa propre population », argumente-t-il. La réponse ne tarde pas : le maire dégage un arrêté pour modifier le plan d'occupation des

sols et réserver l'intégralité des terrains, y compris ceux de l'Etat, à l'aménagement d'espaces verts et à la rénovation d'un collège ! « Provocation », « blocage », Bernard Tomasini est furieux : « Je n'en resterai pas là. »

Le 2 juin, quelques jours avant la date prévue pour le lancement de l'enquête publique, le préfet prend des mesures conservatoires obligeant le maire à construire 700 logements sur cette zone (dont un quart en logements familiaux aidés et un quart en résidence étudiante) ou à abandonner sa révision du plan d'occupation des sols. C'est l'épreuve de force.

Le département s'engouffre alors dans la brèche. Il possède trois terrains à Saint-Maur, sur lesquels le président (PC) du conseil général, Christian Favier, veut construire une vingtaine de logements sociaux. Jusqu'à présent, la mairie l'en a empêché. Comme pour la ZAC des Facultés, elle a pris un arrêté empêchant la construction de HLM. « Je vais demander au préfet d'imposer au maire des logements sociaux sur cette zone », annonce Favier.

Intransigeant et provocateur, Jean-Louis Beaumont a perdu la main. Il a braqué le préfet. Et conduit les médias à présenter Saint-Maur comme un refuge de privilégiés, indifférents aux problèmes de logement des familles modestes. ● M. W.

En se positionnant comme protecteur de la qualité de vie des Saint-Mauriens, le maire a assuré sa popularité.



Le maire, les juges et l'avocat

Dans le collimateur de la justice pour un bon nombre de pratiques douteuses, le maire de Saint-Maur ne fait désormais plus rien sans demander conseil à son avocat...

Fan de western, Jean-Louis Beaumont cite

souvent cet avertissement de shérif : « A partir de maintenant, tout ce que vous direz pourra être retenu contre vous. » Il en a même fait une maxime personnelle. Le patriarche est méfiant : il laisse peu d'écrits, rédige ses lettres avec l'appui d'un cabinet d'avocats parisien - une ligne de crédit de 500 000 euros a été ouverte dans le budget pour les frais de conseil.

Sa hantise ? Etre attaqué en justice. En 2001, un conseiller de l'opposition se plaint de ne pas avoir reçu d'invitation pour une inauguration. Afin de ne pas être accusé de faire de la rétention d'informations, le maire envoie depuis ses courriers en recommandé avec accusé de réception. Cocktails, remises de médailles du travail, commémorations, anniversaires : voilà les élus abreuvés de papiers à signer.

Pour l'opposition, c'est la preuve de la « paranoïa » croissante de Jean-Louis Beaumont et de son « obsession du complot ». Pour d'autres, le vieux maire est simplement échaudé par ses multiples déboires judiciaires.

Remontons, en effet, le fil du temps. En 1990, le recensement de la population donne lieu à de nombreuses irrégularités. L'Insee constate que le décompte des habitants, organisé par les services de la mairie, présente 3 000 questionnaires suspects : adresses bidon, logements vacants comptabilisés en appartements occupés, résidences secondaires présen-

tées comme des résidences principales, etc. L'intérêt d'avoir plus d'habitants ? Percevoir davantage de subventions de l'Etat. Jean-Louis Beaumont bénéficie d'un non-lieu en 1996. Mais plusieurs de ses collaborateurs sont condamnés.

Quelques années plus tard, la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France se penche sur les finances de la ville. Elle découvre que la mairie a cherché « à assurer à certains cadres, à mesure de ce qu'elle estimait être leur mérite, une rémunération supérieure à ce que permettait leur situation statutaire ». La méthode ? Les cadres étaient inscrits à des stages de formation fictifs. Ils ne les effectuaient évidemment pas, mais percevaient tout de même des remboursements de frais de déplacement.

Reconnu « gestionnaire de fait », par le jugement définitif de la chambre régionale des comptes, en mars 1998, le maire doit rever-

Enquête diligentée en toute illégalité par la mairie auprès d'une candidate à l'attribution d'un logement.

DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
Annexe n° 1.12
16

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

BUREAU DU LOGEMENT

ENQUÊTE

NOM DU LOCATAIRE : B
Résidence :
Adresse : 19, bld M.
ÉTAT DE L'IMMEUBLE : Bien
TENU ET PROPRIÉTÉ DU LOGEMENT OCCUPÉ : Bien
État sanitaire de la famille : Bien
Importance du mobilier : Peu
Entretien du mobilier : Bien
MORALITÉ, SOCIABILITÉ, RÉPUTATION DE LA FAMILLE : Bien
Réputation et relations avec le voisinage : Bien
Durée de l'emploi actuel du chef de famille : 2 mois
SOLVABILITÉ : 345 € + 883 € (AJE-AL-API)
Régularité dans le paiement du loyer : Aucun retard

Hôtel de ville - Place Charles de Gaulle - 94107 Saint-Maur des Fossés Cedex
☎ 01 45 11 65 65, poste 5133, 5376 ou 5377 - Télécopie 01 45 11 65 66

OBSERVATIONS PARTICULIÈRES DE L'ENQUÊTEUR :

Annexe n° 1
2/10

Madame dispose d'un grand F2 dont toutes les pièces sont agréables, spacieuses, au confort généreux. Les couloirs sont pourvus de placards encastrés, appartement irréprochable.

Le loyer est élevé vis à vis des ressources de Madame, ce qui motive sa demande de relogement, de plus elle ne peut exercer idéalement sa profession d'assistante maternelle.

APPRECIATIONS PERSONNELLES DE L'ENQUÊTEUR :

Personne de bonne moralité, dynamique, responsable, gestionnaire, qui mérite d'être aidée. Toutefois la conception possible d'un deuxième enfant, si elle devait se confirmer, (absence de justificatif), n'est pas vraiment appropriée aux difficultés liées à la situation actuelle de cette personne.

Enquête faite le : 15/05/2001



Signature de l'enquêteur

ser dans les caisses de la commune 841 700 francs. Ses adjoints sont également épinglés. Pour sa défense, Jean-Louis Beaumont a fait valoir qu'il s'agissait d'un « moyen utilisé par la commune pour rémunérer les agents de certains services dont les sujétions sont nombreuses et dont la situation administrative ne permettait pas le paiement de telles sujétions ».

La chambre régionale des comptes poursuit ses investigations et met en lumière d'autres dysfonctionnements, comme ces primes mensuelles de 1 000 à 4 000 francs versées par l'Association d'entraide du personnel communal (AEPC) à une quinzaine de cadres. Ou ces « abondements de rémunération » dont ont bénéficié le secrétaire général de la mairie et ses collaborateurs, en dehors de toute délibération municipale. Enfin, trois membres du cabinet sont accusés d'avoir touché des primes spécialement réservées aux « programmeurs informatiques ». Un métier pointu qui nécessite de longues formations, alors que ces fonctionnaires ne possédaient que « quelques connaissances en micro-informatique ».

Toujours selon la chambre des comptes, la mairie, pas chiche, attribuait aussi des logements aux cadres du personnel communal à des conditions défiant toute

La mairie a cherché "à assurer à certains cadres une rémunération supérieure à ce que leur permettait leur situation statutaire"

concurrence pour cette ville prisée de l'Est parisien. Au début des années 1990, certains habitaient des pavillons de quatre à six pièces pour des loyers de 1 000 francs. La palme revient à un directeur, qui ne payait que 121 francs par mois pour son appartement.

L'organisme public fouille encore... et trouve des attributions de marchés illégales, des procès-verbaux irréguliers, des factures sans devis, des déroulements de carrière accélérés ne correspondant pas aux règles d'avancement. Interrogé sur ses ennuis avec la justice, le maire botte en touche : « Vous savez, des affaires, j'en ai eu tellement ! » lâche-t-il avec un geste de la main mimant des piles de dossiers.

Après cette cascade d'accusations, la mairie est de nouveau épinglée en 2004 par la Mission interministérielle d'inspection du logement social (Miilos). Cet

organisme, dépendant des ministères de l'Economie et de l'Équipement, audite la gestion de l'office HLM de la ville (OPHLM) – présidé par Beaumont – et de la Société immobilière d'économie mixte (Siem) – présidée par Thonus. Là encore, une série de problèmes apparaissent : « attributions illicites » de primes, recrutement d'un directeur « en méconnaissance des règles en vigueur », prise en charge « irrégulière » d'une partie des cotisations des salariés à une mutuelle, mise à disposition de véhicules professionnels assurés pour les déplacements privés.

La Miilos déplore l'opacité des comptes de la Siem et de l'OPHLM (par exemple, il n'y a pas de service de comptabilité à l'office HLM), et s'étonne des méthodes pour le moins suspectes d'attribution de logements, notamment à des membres du personnel communal... La commission d'attribution des logements, par ailleurs, n'est pas conforme aux lois : elle comporte un membre de trop. *Last, but not least*, la mairie diligente des enquêtes sur les candidats qui comprennent une rubrique « moralité, sociabilité, réputation de la famille », illégale (*voir document ci-contre*).

Depuis ce rapport, Jean-Bernard Thonus assure qu'il a remis de l'ordre dans ce qui n'était pas « carré carré ». ● **M. W.**

Le coût des régies

Si, à Saint-Maur, la gestion de l'eau paraît limpide, celle des autres services publics reste opaque

A Saint-Maur-des-Fossés, les agents municipaux s'affairent sur tous les fronts : collecte des ordures, gestion de la cantine centrale des écoles, traitement et distribution de l'eau, surveillance des parkings. Presque pas de service public que la ville ne gère elle-même, par l'intermédiaire d'une régie municipale. C'est d'abord une question de principe. « On fait mieux les choses dès lors qu'on les fait pour soi, explique l'équipe municipale. Ainsi, les agents nettoient les rues dans lesquelles ils habitent, et entretiennent les squares dans lesquels jouent leurs enfants le week-end. » Mais c'est aussi une question de gros sous : « C'est moins cher. »

Qu'en est-il vraiment ? En 2002, la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France a mené une enquête. Sa conclusion : « Le prix de l'eau à Saint-Maur-des-Fossés est le moins élevé du département du Val-de-Marne. Il se situe à un niveau



inférieur au prix moyen pratiqué dans d'autres départements d'Ile-de-France. Même si ces derniers mois le prix de l'eau a grimpé », nuance le conseiller.

Pour les autres services, difficile de se faire une idée. Le budget de la ville est peu détaillé, et les dépenses sont distribuées entre plusieurs postes. Par exemple, le coût de l'élimination des déchets s'élève à 170 euros par tonne de déchets, en 2005, selon la mairie. Un montant faible. Mais ce calcul ne prend en considération que les coûts directs, pas les frais d'administration, les bâtiments, le personnel. « Combien coûtent les agents qui sillonnent la ville au volant de petits véhicules à trois roues pour traquer les déchets abandonnés et vider les poubelles ? s'interroge le conseiller municipal [PS] Philippe Rosaire. Et leurs 51 véhicules ? » A vos calculettes... ●

**Collecte des ordures ménagères
par des agents municipaux.**

La rumeur d'Orly

En guerre contre les nuisances de l'aéroport, Beaumont a bien du mal à se faire entendre. Et pour cause...

C'est l'une de ses marottes. Jean-Louis Beaumont exige depuis des années... le « déplacement » d'Orly, pour préserver la quiétude des habitants de Saint-Maur-des-Fossés. Le 18 juin 2002, il écrit à Jean-Pierre Raffarin, fraîchement nommé à Matignon : « Je vous demande instamment d'abandonner le projet d'extension de l'aéroport d'Orly », qui entraîne des « nuisances sonores très importantes et une pollution de l'air de plus en plus forte ». Parallèlement, son fidèle premier adjoint, Jean-Bernard Thonus milite pour le développement de l'aéroport de Vatry, situé à 120 kilomètres à l'est. « Il faut rééquilibrer le trafic aérien pour soulager Orly », explique-t-il.

À la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), organisme dépendant du ministère des Transports, ces requêtes laissent perplexe. « Aucun avion au départ ou à l'arrivée d'Orly ne survole Saint-Maur-des-Fossés », affirment les experts. Les appareils passent en effet à une dizaine de



kilomètres de là (voir la carte ci-dessus). Quant à ceux qui proviennent de Charles-de-Gaulle, ils traversent le ciel de Saint-Maur-des-Fossés à une altitude minimale de... 3 950 mètres, bien trop haut pour entraîner une gêne sérieuse. Une dizaine d'avions seulement, filant vers le Bourget ou venant de cette plateforme à un peu plus de 1 000 mètres de hauteur, produisent chaque jour des nuisances sonores.

Même réaction déconcertée chez Aéroports de Paris, qui gère Orly. « Aucune extension n'est prévue de cet aéroport, dont le trafic est de toute façon limité à 250 000 mouvements par an (1) et soumis à un couvre-feu de 23 h 30 à 6 heures du matin. » La rumeur circule pourtant. ● M. W.

(1) En 2005, le trafic s'élevait à 223 000 mouvements d'avions.

Communication à gogo

Le maire et ses fidèles s'approprient toutes les supports municipaux pour s'exprimer

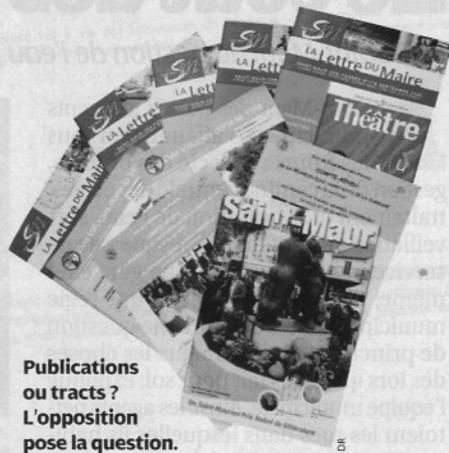
La Lettre du maire porte bien son nom. Le maire et ses fidèles sont omniprésents dans le magazine municipal d'informations. Point d'orgue de cette autocélébration : le numéro de mars 2005. Jean-Louis Beaumont – dix fois en photo – signe l'éditorial. Puis il accorde une interview sur trois pages. Le premier magistrat explique qu'il ne se présentera pas et que Jean-Bernard Thonus est le meilleur pour lui succéder. Plus loin, le premier adjoint et l'adjoint aux finances ont aussi droit aux questions de la rédaction de *La Lettre du maire*.

« Cette publication est un tract », dénoncent en chœur les adversaires de Beaumont. « En tant qu'opposition, nous ne disposons que des 1 200 caractères prévus par la loi pour nous exprimer dans une publication payée par nos impôts », se lamente le conseiller

municipal (PS) Philippe Rosaire.

Le maire s'exprime aussi dans la lettre de la majorité municipale, Des villages dans la ville, distribuée dans les boîtes aux lettres. Quant à son premier adjoint, il a régulièrement les faveurs du *Saint-Maur Magazine*. Un journal officiellement « indépendant », mais au statut opaque – pas de directeur de la publication connu. Truffé de publicités émanant des associations municipales ou paramunicipales (Asmade, théâtre de Saint-Maur...), ce titre donne mensuellement la parole à la majorité, mais jamais aux ténors de l'opposition, qui l'ont rebaptisé *Thonus Magazine*. Selon un membre du cabinet de Jean-Louis Beaumont, l'imprimeur du magazine édite aussi des tracts pour le maire (1).

À l'approche des élections législatives, les dépenses de communication sont en



Publications ou tracts ? L'opposition pose la question.

nette augmentation, s'inquiète l'opposition. Cette année, elles devraient atteindre 2,8 millions d'euros, soit 38 euros par habitant ! Et les dépenses d'affranchissement, hors lettres recommandées, s'élèvent à 321 000 euros. Le facteur ne va pas chômer. ●

(1) Interrogé par L'Express, l'imprimeur n'a pas voulu répondre.

L'EXPRESS

www.lexpress.fr

N° 2869 semaine du 29 juin au 5 juillet 2006

Dossier
**VIVRE À LA
CAMPAGNE**
LE DERNIER CHIC
FRANÇAIS

Spécial
**PARIS
SECRET**
dans L'EXPRESS *mag*

DELAPORTE/ANDIA POUR L'EXPRESS

M 01722 - 2869 - F - 3,00 €



SPÉCIAL

Saint-Maur- des-Fossés

Les secrets du système Beaumont

- Comment il tient la ville
- Ses étranges « inspecteurs village »
- Son combat contre les HLM
- Ses « affaires »...